

CHICHÉE

INFOS EN BREF N° 46

Janvier 2018

"Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, est un principe essentiel de la démocratie locale"
Art L 2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Au sommaire de ce premier numéro 2018 seront développées les informations suivantes :

1. Nomination des 2 adjoints suite à la démission du 1^{er} adjoint,
2. Embauche d'un animateur périscolaire en remplacement d'Annie Dignat,
3. Réouverture de la boulangerie,
4. Dépôts d'ordures intempestifs,
5. Installation mobilier urbain à la gare et abribus,
6. Survol du territoire communal.

1 – Consécutivement à la démission de Patrice Raimond, 1^{er} adjoint, officialisée par courrier du 12 décembre 2017 et validée par le Préfet en date du 20 décembre 2017, le conseil municipal réuni le lundi 15 janvier 2018 a procédé aux nominations suivantes :

- 1^{er} adjoint : Franck Laroche par 8 voix et 1 bulletin blanc,
- 2^{ème} adjoint : Françoise Hoffmann-Szablowski par 6 voix, 2 voix pour Christophe Milcent (qui ne se présentait pas) et 1 bulletin blanc,

générant de fait la modification de la composition de certaines commissions communales ou intercommunales.

Ainsi Franck Laroche devient responsable de la commission "structures et travaux, urbanisme intra-muros" tout en conservant la responsabilité de la commission "environnement extra-muros" accompagné et suppléé en cela par Thierry Tremblay pour la première et Christophe Milcent pour la seconde.

En outre Marjorie Molusson devient régisseur des (petites) dépenses sous tutelle du Trésor Public, en remplacement de Françoise Hoffmann-Szablowski qui, compte tenu de sa nouvelle délégation ne peut cumuler les fonctions d'ordonnateur des dépenses et leurs paiements.

2 – En raison du départ d'Annie Dignat qui a fait valoir ses droits à la retraite fin janvier 2018, un entretien d'embauche s'est déroulé le 20 décembre 2017 par un jury composé de Franck Laroche, Thierry Tremblay et Alain Droin. Les postulants ont été reçus et le choix s'est porté unanimement sur M. Aurélien ALBARET, en qualité d'animateur périscolaire, présentant le meilleur profil pour accéder à cette fonction et titulaire du BAFA ; jusqu'à la fin de ce mois il exercera son activité en binôme avec la titulaire afin qu'il puisse se familiariser avec les spécificités du poste. En outre, ce nouvel agent réside à Chichée.

3 – Le départ de Didier Ponsard ayant été acté le mardi 16 janvier 2018, la boulangerie devrait, en toute vraisemblance, réouvrir le jeudi 1^{er} février 2018. C'est donc M. et Mme MORISSOT Yann et Florence qui deviendront à cette date, les nouveaux gérants de ce commerce. Il va sans dire que nous vous encourageons très vivement à fréquenter assidûment cette nouvelle boulangerie, véritable poumon d'oxygène de notre commune.

A cet effet, nous devrions organiser conjointement une petite réception dans le courant du mois de février afin qu'ils nous fassent découvrir l'étendue de leur talent et la qualité de leur prestation.

4 – Relayant en cela le bulletin municipal, nous vous informons qu'un arrêté municipal ayant pour objet la pénalisation de toute personne déposant des déchets sauvages sur la commune intra et extra-muros va paraître prochainement afin, nous l'espérons de protéger le village et son environnement contre toute atteinte à sa salubrité. Une amende forfaitaire de 35 € sera infligée au motif de dépôts sauvages déposés en violation du règlement des collectivités.

En outre, tout individu se faisant surprendre, sans autorisation, à déposer des gravats, déchets inertes, devra s'acquitter d'une somme de 300 € en contrepartie des frais d'enlèvement. Outre les élus (Maire et Adjointes), la commune fera agréer et assermenter l'employé municipal qui sera chargé de constater les infractions et de dresser les procès-verbaux en application de l'article R632-1 du nouveau Code Pénal.

5 – Le mobilier urbain sera très prochainement installé place de la Gare ce qui permettra aux beaux jours, de la fréquenter, de s'y reposer, de s'y restaurer. Cette installation mettra donc un terme à l'aménagement de cette place, sauf peut-être à y inclure, après rénovation, la charrette actuellement en souffrance, à la sortie de Chichée.

En réponse à la sollicitation de parents d'élèves, un abribus vient d'être installé au point d'arrêt du car scolaire devant le mur du cimetière.

6 – Afin d'effectuer un diagnostic, par hélicoptère, des réseaux électriques de la commune, ENEDIS a sollicité la société JET SYSTEMS, qui interviendra entre le 16 janvier et le 15 février 2018 pour détecter et localiser les équipements présentant des défaillances ou des signes d'usure et ainsi de programmer en conséquence les interventions qui permettront d'anticiper les opérations de maintenance. Ces vols seront réalisés à très basse altitude par deux hélicoptères, l'un de couleur noire, l'autre bleu foncé.

Les élus réitèrent à l'ensemble des administrés leurs vœux de santé, bonheur et d'accomplissement de leurs projets.

Le Maire,
Les Adjointes,
Les Conseillers Municipaux.